

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Et le SEPT FEVRIER, à 18H00, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans la salle du conseil municipal habituelle sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Cyril KARDASSEVITCH, Solveig LETORT, Madeleine SARROUY, Jean-Laurent DUPONT, Sylvain GOLEO, Alexis LASIS, Elsa ROUX et Etienne SERCLERAT formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Bernard SARROUY a donné procuration à Cyril KARDASSEVITCH, Sophie RAMBAUD a donné procuration à Alexis LASIS.

ABSENTS :

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.

- Approbation du compte rendu du 13 décembre 2021
- Présentation des décisions
- Plan de financement à modifier concernant le projet « aménagement des rues et des espaces publics-3ème tranche »
- Vote d'un devis concernant la réalisation d'un parking à La Blaquèrerie
- Demande de DETR : Plan de financement pour la réalisation d'un parking à La Blaquèrerie
- Approbation et autorisation de signature d'une convention d'honoraires
- Régularisation foncière entre la commune et le Département
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2021:

Après avoir pris connaissance du compte rendu du 13 décembre 2021, l'ensemble des conseillers présents l'approuve en apposant leur signature.

Énumération des décisions :

Conformément à la délibération 20200616-023 du 16 juin 2020 fixant les délégations de conseil municipal au Maire, elle énumère les décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal du 13 décembre 2021 :

DECISION PRISE DEPUIS LA SEANCE DU 13 DECEMBRE

DECISION N° 2022-1	Domaine location – bail rez-de-chaussée de l'immeuble situé dans la Cité de La Couvertorade parcelle G 91 signé le 17 janvier 2022 avec Mme CATTORINI (début du bail au 1 ^{er} mars 2022)
--------------------	--

11 VOIX POUR

- 1) Plan de financement à modifier concernant le projet « aménagement des rues et des espaces publics-3ème tranche »

Madame Le Maire rappelle le projet pour l'aménagement des rues et des espaces publics. Elle rappelle qu'en date du 13 décembre 2021 une délibération a été prise pour modifier la délibération initiale du 15 mars 2021 au vu de l'augmentation des coûts des matériaux et donc du devis total.

A ce jour, il y a lieu de la modifier à nouveau pour intégrer dans le plan de financement un nouveau partenaire. Madame le Maire propose donc ce nouveau plan de financement nécessaire à l'élaboration des dossiers de subventions.

Le coût du projet Hors Taxes de la première phase est le suivant :

TRAVAUX INTERIEURS DE LA CITÉ	
Prestation intellectuelle dont maîtrise d'œuvre	29 969€
Travaux préparatoires	15 000€
Ajustement réseaux	3 000€
Terrassement	25 000€
Reprise des sols périphériques	75 000€
Sols en continuité	102 300€
Sols spécifiques (placette)	253 000€
Eclairage	30 000€
Ouvrages et Mobilier Urbain	39 600€
Espaces verts	7 000€
COÛT TOTAL DE LA PHASE 1	579 869€

Le plan de financement du projet Hors Taxes de la première phase est le suivant :

PARTENARIATS	
Etat (DETR-DSIL)	144 967€
Région	100 000€
Département	100 000€
Europe (Leader)	60 000€
Autofinancement, emprunt	174 902€
TOTAL DES RECETTES ENVISAGEES	579 869€

Madame le Maire demande au conseil municipal d'adopter le plan de financement pour les travaux concernant à la première tranche et de l'autoriser à solliciter et signer les documents afférents à ce projet. et signer les documents afférents à ce projet.

11 VOIX POUR

- 3) Vote d'un devis concernant la réalisation d'un parking à La Blaquèrerie

Madame le Maire explique qu'à ce jour, il y a lieu de créer une plateforme pour parking derrière l'école de La Blaquèrerie.

En effet, le parking de l'école existant est trop exigu, et pour la sécurité aux abords de l'école, il est essentiel de l'agrandir.

Celui-ci pourrait également accueillir les véhicules des résidents du hameau.

De ce fait, Madame le Maire, présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise LADET T.P. avec pour montant 18 385.00 € HT (22 062.00 € TTC).

11 VOIX POUR

- 4) Demande de DETR : Plan de financement pour la réalisation d'un parking à La Blaquèrerie

Madame Le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux de voirie à La Blaquèrerie. Actuellement le parking de l'école étant trop exigu il est nécessaire de créer une plateforme pour parking plus grand pour l'école mais aussi pour accueillir les véhicules des résidents de La Blaquèrerie.

Le montant des travaux envisagés est arrêté à la somme de 18 385.00 € HT.

En conséquence, une aide de 30 % du montant HT de ces travaux, soit 5 515.50 €, est demandée dans le cadre de la DETR.

11 VOIX POUR

- 5) Approbation et autorisation de signature d'une convention d'honoraires

Madame le Maire demande au conseil municipal de convenir d'une convention d'honoraires afin d'avoir un soutien juridique pour les besoins de la commune.

Maître MOLY pourrait apporter plusieurs missions comme prodiguer tout conseil, aider dans la rédaction et le suivi de dossier dans le cadre des activités de la commune, des contentieux et de toute démarche amiable utile. Les sollicitations pourraient être relatives à tous les domaines d'intervention de la commune, ses personnels, les travaux publics et autres activités.

Après avoir présenté la convention, Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette convention avec Maître MOLY et de l'autoriser à signer ladite convention.

11 VOIX POUR

- 6) Régularisation foncière entre la commune et le Département

Suite aux travaux routiers d'agrandissement de la D 140 entre La Pezade et Canals, il y a lieu de faire une régularisation foncière.

En effet, afin que les travaux d'élargissement de la D 140 puissent être effectués la mairie décide :

- de vendre au Département (chargé des travaux) une partie de la parcelle suivante :

7 m² de la parcelle L115

Le prix du m² est fixé à 0,23 € le m² ce qui représente un coût d'1,61€

- D'acheter au Département une partie des parcelles suivantes :

106 m² de la parcelle L118

25 m² de la parcelle L175

Le prix du m² est fixé à 0,23€ le m² ce qui représente du coût global de 30,13€

Les prix étant inférieurs à 1 000, la rédaction de l'acte en la forme administrative et les frais d'acte seront à la charge du Département à l'exception de la contribution de sécurité immobilière et des droits d'enregistrements qui seront à la charge de l'acquéreur.

11 VOIX POUR

- Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 18h30.

Maire de La Couvertoirade